

Zemmour sinon rien

écrit par Gigobleu | 8 juillet 2021



Avant-hier l'Euro 2020 opposait en demi finale l'Italie et l'Espagne. Et pendant le déroulement du match votre serviteur était probablement le seul Italien qui suivait le match qui

opposait dans Face à l'info son favori, Eric Zemmour, à ses détracteurs sur la question de l'obligation vaccinale envisagée par le gouvernement français. Résultat du match, Eric Zemmour a fort intelligemment gagné la partie. Voici les points essentiels que je retiens de cet échange et les trois buts marqués par notre champion :

- De toute évidence certains vaccins (Tétanos, polio ...) ont montré une efficacité indiscutable qui justifient pleinement leur obligation en population générale. Il a démontré, chiffres à l'appui, que vu le faible taux de mortalité du covid, rien ne justifie une telle obligation en population générale. Concernant les « vaccins » covid expérimentaux nul ne sait les effets indésirables à long terme de ceux-ci. Par contre les effets indésirables à court terme et la multiplication des variants résultent précisément de cette vaccination de masse.
- Concernant la situation actuelle, on a complètement occulté la question fondamentale des libertés individuelles, fondement de nos démocraties, et on a calqué toute nos stratégies sur celles du régime dictatorial chinois en particulier les confinements inutiles particulièrement destructeurs de nos économies.
- On ne parvient plus à débattre sereinement de ces questions car l'hystérie collective a gagné les esprits et sépare la société en deux camps irréductibles, les pros et anti vax. Et il a fait exactement l'inverse montrant l'exemple d'une personne capable d'écouter calmement ses détracteurs sans céder une miette sur le fond.

Pour ceux qui désirent écouter Eric et ses détracteurs lors du débat d'hier voici ce débat et le sujet abordé commence à la

<https://www.cnews.fr/emission/2021-07-06/face-linfo-du-06072021-1102721>

Que retenir de tout ceci ? Et comment faire valoir nos droits d'hommes et de femmes libres face aux pressions d'un régime devenu dictatorial ?

Voici mon plan :

- Dorénavant, si l'on me pose la question de savoir si je suis vacciné ou non, je répondrai en premier lieu qu'il s'agit d'une question intrusive sans objet qui relève du secret médical. Ensuite, s'ils insistent, je leur retournerai la question « et vous » ? Sans pour autant devoir me justifier. Il s'agit, à ce stade, de ne surtout pas dévoiler ses cartes et trahir sa stratégie.
- Si l'on me convoque pour me soumettre à cette expérience médicale (j'ai 64 ans) j'ignorerai celle-ci.
- En cas de deuxième convocation je continuerai à ignorer celle-ci.
- S'il viennent me « chercher », je leur dirai que je suis déjà vacciné, ce qui est vrai (Tétanos, polio ...) et que je ne vois pas la nécessité de me soumettre à une expérience médicale hasardeuse et que je suis protégé par la loi. A ce sujet, voici ce que dit le code de Nuremberg à l'article 1 : « Le consentement volontaire du sujet humain est absolument essentiel. Cela veut dire que la personne concernée doit avoir la capacité légale de consentir ; qu'elle doit être placée en situation d'exercer un libre pouvoir de choix, sans intervention de quelque élément de force, de fraude, de contrainte, de supercherie, de duperie ou d'autres formes sournoises

de contrainte ou de coercition ; et qu'elle doit avoir une connaissance et une compréhension suffisantes de ce que cela implique, de façon à lui permettre de prendre une décision éclairée. Ce dernier point demande que, avant d'accepter une décision positive par le sujet d'expérience, il lui soit fait connaître : la nature, la durée, et le but de l'expérience ; les méthodes et moyens par lesquels elle sera conduite ; tous les désagréments et risques qui peuvent être raisonnablement envisagés ; et les conséquences pour sa santé ou sa personne, qui pourraient possiblement advenir du fait de sa participation à l'expérience. L'obligation et la responsabilité d'apprécier la qualité du consentement incombent à chaque personne qui prend l'initiative de, dirige ou travaille à l'expérience. Il s'agit d'une obligation et d'une responsabilité personnelles qui ne peuvent pas être déléguées impunément ; »

- S'ils insistent à vouloir me faire vacciner avec leur saloperie je leur demanderai comment ils connaissent mon dossier médical, qui leur a donné accès à celui-ci ? Et qu'ils utilisent donc contre moi des éléments de force, de fraude, de contrainte, de supercherie, de duperie de sournoiserie et de coercition contraire à ce code encore imprescriptible jusqu'ici. De plus, je ne dispose pas d'assez d'éléments ni d'une connaissance suffisante des implications possibles pour ma santé et celle des autres qui m'autoriserais à prendre une décision éclairée. Au stade actuel de nos connaissances, l'expérience médicale qu'ils cherchent à imposer non seulement ne garanti aucune protection sûre à ceux qui acceptent de s'y soumettre mais provoquent, semble-t-il, des variants encore plus redoutables pour la collectivité. Enfin, le code de Nuremberg me garantissant un libre pouvoir de choix, je me réserve le droit de me défendre en justice des contraintes inacceptables que l'on cherche à vouloir m'imposer.

Voilà tout pour aujourd'hui. En effet, j'ai remarqué qu'il est contre productif d'utiliser toutes ses cartouches en un seule fois et qu'il est prudent de se ménager une solide réserve pour la suite du « programme ». J'ai fondé mon argumentation sur l'article 1 du code de Nuremberg. Il en reste encore neuf ... A bon entendeur salut.